



Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

Rapport de la Commission de gestion et finances sur le préavis municipal N°08/22 du 5 décembre 2022 relatif au budget pour l'année 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances, composée de Mme Françoise Schenk et de MM Damien Degrange, Antoine Rouiller, Jonathan Marendaz et Bruno Karlen, a pris connaissance du préavis municipal 08/22.

Notre Commission remercie la Municipalité pour les réponses aux éclaircissements demandés, notamment concernant l'augmentation du prix du gaz, le coût des lignes de transports publics et la conciergerie parascolaire.

Les coûts des transports publics sont dictés chaque année par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), un courrier explicatif indique le montant à porter au budget de notre commune.

Le Service des énergies de la commune d'Yverdon-les-Bains a signalé à ses clients une hausse des tarifs du gaz naturel de 45% dès le 1^{er} mai 2022. La Municipalité prévoyant de nombreuses mesures d'économie, a décidé de budgétiser une augmentation moindre de l'ordre de 30%.

Il est à noter que la prévision des recettes fiscales de CHF 1'554'550.- reste globalement stable.

Le budget 2022 fait ressortir un bénéfice avant amortissement de CHF 222'140.-. Cependant, après les amortissements obligatoires du patrimoine financier, une perte de CHF 84'070.- est budgétisée.

Recommandation

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil général :

Article 1 : D'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2023 tel que présenté par la Municipalité.

Chamblon, le 5 décembre 2022

Damien
Degrange

Bruno
Karlen

Jonathan
Marendaz

Antoine
Rouiller

Françoise
Schenk